

Prévention des chutes et maintien de l'autonomie

Les habitants des habitats partagés sont accueillis initialement avec quelques limitations fonctionnelles. Leur espérance de vie à ce domicile dépasse plusieurs années pour une grande majorité d'entre eux. Tous souhaitent rester au maximum dans ce domicile, voire y rester jusqu'à la fin de leur vie. C'est pourquoi, il est déterminant pour cette population de repérer les risques de perte d'autonomie et de son aggravation et de tout mettre en œuvre pour maintenir l'autonomie restante et ainsi de reculer au maximum une entrée en établissement, voire l'éviter.

Prérequis :

- Être salarié au sein de l'habitat partagé/inclusif

Public :

- Tous les personnels de l'habitat partagé (direction, soignants, auxiliaires de vie, personnels administratifs, techniques)

Objectif :

- Expliquer les principales problématiques liées aux risques de chute et de perte d'autonomie
- Identifier les risques de chutes, évaluer les capacités restantes tout au long de l'accompagnement
- Mettre en œuvre des dispositifs de prévention (y compris par des aménagements environnementaux et architecturaux)
- Proposer d'impliquer la personne accompagnée, sa famille, les bénévoles et tous les professionnels
- Elaborer une charte « Libertés et Autonomies »

Moyens pédagogiques :

- Un ordinateur et un vidéoprojecteur pour la projection de diaporama PowerPoint et de vidéos
- Mise à disposition d'une salle adaptée au nombre de stagiaires

Moyens pour suivre l'exécution de l'action :

- Une feuille de présence remise par le formateur est signée par chaque stagiaire par demi-journée

Moyens pour apprécier les résultats :

- A l'issue de la formation, un contrôle écrit et oral des acquis est réalisé par le formateur et la liste des actions prioritaires à conduire est dressée ;
- A l'issue de la formation, le stagiaire remplit le questionnaire de satisfaction de la formation

Méthode :

- Jeux de rôles, mises en situation
- Analyse de situations
- Outils théoriques et ludiques pour la mise en œuvre

Durée :

- 2 jours (14h00) sur site

Formateur :

- Delphine Dupré-Lévêque, Docteure en anthropologie, gérontologue

Contenu :

- Les principales problématiques liées aux risques de chute et de perte d'autonomie
- Les outils de repérage
- Le partage d'information
- Les aménagements architecturaux
- La liberté d'aller et venir

Date de mise à jour : 10/05/2023

ILEX FORMATION ET CONSULTING

56 rue de Sully, 92100 Boulogne-Billancourt

SAS au Capital de 1000 euros, R.C.S Nanterre 911 352 987

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°11922534792 auprès du préfet de la région d'Ile-de-France

Nombre de participants :

- 15 participants

Lieu :

- Sur place au sein de l'habitat partagé/inclusif

Contact et Modalité d'accès :

Pour toutes informations ou inscription contacter nous :

- par mail : ilex.fc@gmail.com
- par téléphone : + 33 6 75 17 47 84

Un projet, une suggestion, une réclamation ? N'hésitez pas à nous contacter, nous vous répondons sous 24-48h.

Délai d'accès :

- Lors de votre inscription, nous convenons ensemble la date de votre session de formation en fonction de vos disponibilités et de celles de nos formateurs (minimum de 15 jours à compter de la signature de la convention.)

Tarifs :

- A partir de 100 € par jour et par stagiaire

Accessibilité :

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. En amont de la formation, nous définissons ensemble comment vous proposer le parcours le plus adapté.

Date de mise à jour : 10/05/2023